

Bulletin d'information trimestriel édité par l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière

# ANIREF

www.aniref.dz



# Voice

N°12

Déc. 2011

L'ANIREF est une agence sous tutelle du Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement

Séminaire régional de Bejaia

# Les zones industrielles et le développement local



**CONTRIBUTION** PR. 11/12

**Développement local**  
Plein cap sur les approches intégrées  
et participatives

**GUIDE** PR. 7/10

**Guide foncier**  
de l'investisseur

## SOMMAIRE

### Message de la DG. | 3

Relever le défi du développement local et de la croissance économique

### Évènement | 4-6

Séminaire régional de Bejaia  
De la problématique de l'offre foncière et du développement économique local

### Guide foncier de l'investisseur | 7-10

### Contribution | 11-12

Développement local  
Plein cap sur les approches intégrées et participatives

### Message du Wali de Bejaia | 12

Bejaïa : Une cité généreuse, ...  
Wilaya aux atouts multiples

### Activités | 13-14

### Témoignage | 15

M. Sofiane Kheyar, Gérant de SOFICLEF

## ANIREF Voice

Bulletin d'information trimestriel  
édité par l'Agence Nationale d'Intermédiation  
et de Régulation Foncière

13, avenue Mustapha Sayed El-Quali (Ex. Debussy) - Alger  
Tél.: 021 71 77 87 - Fax : 021 71 67 50  
Site web : www.aniref.dz - Email : contact@aniref.dz

#### Responsable de la publication

Mokraoui Hassiba  
Directrice Générale

#### Comité de rédaction

Aït Kaci Mustapha - Akchiche Mohamed  
Akroune Yakout - Maiza Mohamed

#### Ont contribué à ce numéro

Hamou Ahmed Touhami  
Yacine Ould Moussa

#### Conception/Fabrication

RCM Algérie / Régie Communication & Media  
Tél./Fax : 021 82 48 70  
rcmalgerie@economia-dz.com

# Regroupement des Directeurs régionaux 14 et 15 septembre 2011

Pour encadrer les directeurs régionaux et évaluer l'état d'avancement du processus de mise en œuvre de la décision du Conseil National de l'Investissement (CNI) relative à la création de nouvelles zones industrielles, un regroupement s'est tenu au siège de l'ANIREF les 14 et 15 septembre 2011.



Durant la première journée, trois dossiers ont été examinés et débattus :

- Le premier concerne un projet de réaménagement de l'organisation interne de l'Agence élaboré à l'effet de prendre en charge l'important programme d'aménagement.

- Le second dossier consiste en une application informatique, développée en interne, afin de suivre les réunions du CALPIREF dans le but de mieux appréhender la demande en foncier industriel et, in fine, enrichir les notes de conjoncture et les différentes études élaborées.

- Le troisième et dernier dossier traité concerne une procédure de «déclassement/distraction Déclaration d'utilité publique Expropriation» élaborée pour permettre aux participants de maîtriser les concepts et la terminologie y afférente.

La seconde journée du regroupement a été consacrée à la présentation de la démarche de planification des projets afin de permettre aux directeurs régionaux de mieux appréhender le processus de réalisation du programme des 36 zones industrielles.

Au cours de cette journée, les directeurs régionaux ont eu à présenter un point de situation sur l'état d'avancement des projets relevant de leur compétence territoriale. Des orientations ont été données pour accélérer le processus de mise en œuvre de cet important programme. ■

# Relever le défi du développement local et de la croissance économique

**L**e développement local et la nécessité de promouvoir les investissements et les activités dont ont besoin notre économie et notre société pour préparer l'avenir des générations futures n'est plus à démontrer. Car nous devons rappeler que les emplois de demain résultent des investissements effectués aujourd'hui.

Notre mission a tous, et notamment celle de l'ANIREF, vise à offrir aux investisseurs les meilleures conditions de réalisation de leur projet à travers, notamment, une offre foncière de qualité, fonctionnelle et répondant aux normes internationales.

L'ANIREF a, depuis sa création en 2007, évolué sous l'empire de trois dispositifs législatifs et réglementaires régissant le foncier destiné à l'investissement : Concession aux enchères publiques ou de gré à gré sur 20 ans convertible en concession ; Concession aux enchères publiques sur 33 ans renouvelable deux fois et, enfin, concession de gré à gré assorti d'un dispositif d'abattement sur les redevances locatives.

De manière globale, les pouvoirs publics ont renforcé, de manière significative, les mécanismes de développement du foncier destiné à l'investissement à travers, notamment, la consolidation du rôle de promoteur foncier de l'ANIREF en lui confiant la prise en charge de l'ambitieux programme national de réalisation de trente six zones industrielles, décidé par le Conseil National de l'Investissement, le 19 avril dernier.

Le métier de promoteur de foncier industriel n'est pas facile car il est au carrefour de nombreuses disciplines et au centre de plusieurs problématiques. Il faut bien comprendre, en effet, que la conception et la réalisation d'espaces destinés aux activités industrielles exigent une maturation suffisante, des ressources financières importantes, une bonne réactivité de l'environnement institutionnel et, enfin, un engagement de tous les acteurs concernés.

L'engagement de tous permettra, ainsi, une gestion efficace du temps et une réduction des coûts de réalisation.

Ces préalables nous éclairent sur deux éléments qui sont décisifs à nos yeux :

- Le premier a trait au challenge, important, que doit relever l'ANIREF pour assumer pleinement son rôle structurant dans l'aménagement de notre territoire par sa contribution à la densification et au renforcement de notre tissu industriel. Elle assumera ce rôle à travers l'aménagement de sites disposant de toutes les fonctionnalités et destinés à abriter les activités industrielles et les services d'appui nécessaires. Ces espaces ainsi aménagés offriront aux investisseurs

les meilleures économies d'échelle. Ils offriront également un site bien géré, sécurisé et bien entretenu car l'ANIREF a été également chargée, par les pouvoirs publics, de la gestion de ces zones.

- Le second élément porte, quant à lui, sur la qualité et le niveau requis de synergie, de convergence et de coordination entre tous les acteurs publics et privés susceptibles d'impulser et de prendre en charge le développement local dans toutes les régions du pays.

L'ANIREF est fière de se voir confier, par les pouvoirs publics, un plan de charge aussi important mais elle est, également consciente que cela représente un défi à relever. C'est la raison pour laquelle elle se prépare en conséquence, tant au niveau de la ressource humaine que de l'organisation, appréhendée au double plan stratégique et opérationnel.

Elle entend ainsi mobiliser directement, pour la prise en charge de cette mission qui intéresse 33 wilayas couvrant 8 espaces de programmation territoriale, plusieurs dizaines de cadres et de techniciens spécialisés dans la conduite des projets et des différents corps de métiers, en rapport avec l'aménagement de ces espaces.

L'envergure de ce programme de réalisation de 36 zones industrielles, montre les efforts que notre pays déploie pour assurer et diffuser un développement local et régional puissant, équilibré et durable qui s'inscrit en droite ligne dans les orientations du SNAT.

Il est intéressant, à ce propos, de rappeler les retombées attendues d'une telle dynamique, en termes de création d'activités, d'emplois, d'intégration sectorielle, de développement local, de relance d'une croissance durable, de substitution aux importations, de renouveau technologique et industriel ; bref, des retombées auxquelles l'ANIREF entend participer activement en proposant une offre foncière de qualité et adaptée aux besoins des investisseurs.

A coté de cette mission centrale de promoteur, l'ANIREF continuera de diffuser les informations relatives au foncier industriel en Algérie, en termes d'offre, de demande et d'adéquation entre celles-ci, par le biais de l'observatoire qu'elle a mis en place, l'édition de mercuriales et de notes de conjoncture périodiques, la mise à disposition des investisseurs de guides, d'un site Web interactif, et bien d'autres services.

Pour l'ANIREF, le triptyque «Information, Régulation et Promotion» constitue le cœur de son métier pour lequel aucun effort ne sera ménagé pour assurer le succès espéré par tous. ■

Séminaire régional de Bejaia

# De la problématique de l'offre foncière et du développement économique local

*Le développement local constitue aujourd'hui un défi majeur pour mettre en valeur les régions de notre pays et impulser, par la même, une croissance forte et durable de l'économie nationale à travers l'exploitation de tous les atouts et ressources pluriels que recèlent nos territoires.*

*Dans cette perspective, la question de l'offre et de la demande de foncier industriel reste déterminante dans la conduite des investissements au niveau local, régional et national. Elle fait désormais partie des facteurs essentiels d'encouragement et de facilitation au profit des investisseurs.*

**D**ans ce cadre, l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (Aniref) a organisé, le 20 novembre dernier à Bejaia, un séminaire régional sur "les zones industrielles et le développement local".

L'objectif de cette journée d'information est, selon **Mme Mokraoui**, Directrice Générale de l'Aniref, d'informer les collectivités locales et les opérateurs économiques sur l'action de son département, en sa qualité de promoteur de zones industrielles, et de sensibiliser tous les acteurs, institutionnels et investisseurs, sur les enjeux et les impacts inhérents au succès de tels investissements dans le domaine du foncier industriel. Il s'agit d'augmenter et de diversifier l'offre du foncier industriel et redonner à celle-ci sa vertu de facteur attractif des régions et d'encouragement à l'investissement productif qui constitue une mission d'intérêt



général de la plus grande importance, et ce, au regard des défis que représentent le développement des territoires, l'intégration de l'économie nationale et la réduction de la dépendance extérieure en biens et services. La directrice générale s'est longuement penchée, lors de son intervention, sur la nécessité de la mise en oeuvre et de la coordination indispensable à la réalisation des 36 zones industrielles arrêtées par le

gouvernement il y a quelques mois. «Il est aussi de notre devoir d'offrir un minimum de visions économiques et, pourquoi pas, de conditions adéquates, répondant aux normes internationales pour le confort de nos investisseurs locaux qui se battent pour leur avenir; notamment dans leurs démarches d'accès au foncier, aujourd'hui régies par des conditions d'accès plus souples», a expliqué **Mme Mokraoui** à ses hôtes.

Conformément aux décisions du Conseil des ministres du mois de février et du CNI du mois d'avril, l'Aniref va piloter, à ce titre, l'aménagement de 36 zones industrielles, représentant une offre foncière de 8.000 hectares, avec, à la clé, un investissement public de l'ordre de 69 milliards de dinars.

Sur les 36 zones industrielles à créer à l'horizon 2016 en Algérie, deux seront implantées à Bejaïa, l'une à El Kseur et l'autre à Béni-Mansour sur une surface foncière totale de 320 hectares. Ces deux nouvelles zones

dant aux normes internationales», a assuré la directrice générale de l'Aniref, **Mme Mokraoui**, qui voit à travers ce mécanisme une réelle opportunité «pour densifier et renforcer notre tissu industriel», d'une part, et d'autre part, «diffuser un développement local et régional puissant et durable».

Pour ce faire, elle en appelle à la mise en place de synergie, convergence et coordination entre tous les acteurs publics et privés, susceptible de prendre en charge le développement local dans toutes les régions.

Lors de cette rencontre, il a été aussi débattu de quelques problématiques liées au développement local notamment en termes d'accès et d'avantages localisés de terrains industriels. Pour sa part, le Wali de Bejaïa, **M. Ahmed Hamou Touhami**, a évoqué plusieurs problématiques liées au foncier industriel de sa circonscription, qu'il a qualifiées de «trous noirs» de l'économie locale, notamment le cas

de la fameuse zone d'activité du chef-lieu et celui de l'arrière-port de wilaya de Bejaïa qu'il a qualifiée de bidonville. «Nous ne pouvons plus faire face à cette situation catastrophique. Aujourd'hui, on est incapable d'implanter une quelconque usine à Bejaïa, le tissu foncier étant entièrement dilapidé au profit des nombreuses promotions immobilières, et ce, au détriment des entreprises productives», a-t-il dit en marge de la cérémonie inaugurale. S'exprimant sur le même thème, des experts ont mis l'accent sur l'obligation d'assurer un bon suivi de cette démarche pour éviter les erreurs commises par le passé. **M. El-Hadi Makboul**, Directeur général de Ceneap, s'est penché sur la thématique de l'investissement local et l'approche territoriale avec pour préoccupations, la politique d'investissement à promouvoir et les leçons à tirer des expériences renouvelées dans notre pays depuis 1990.

» Suite en page 6



industrielles s'ajouteront aux autres déjà opérationnelles même si les conditions ne sont pas, de l'avis même des industriels présents, totalement réunies pour un fonctionnement optimal.

Pour cela, il s'agit «d'offrir aux investisseurs les meilleures conditions de réalisation de leurs projets à travers, notamment, une offre foncière de qualité, fonctionnelle et répon-

## Hommage à si Lakhdar Khaldoun



*Lakhdar Khaldoun est venu au monde le 10 janvier 1939, il était marié et père de six enfants. Il consacra sa vie à l'éducation de ses enfants et aux études. Ingénieur des Travaux publics, diplôme qu'il obtint en 1968 à l'Ecole Nationale des Travaux Publics d'Alger, Si Lakhdar était le doyen des ingénieurs algériens.*

*Son parcours professionnel et universitaire lui ont permis durant ses 40 années de carrière d'être toujours à l'écoute de ses jeunes étudiants et d'être toujours à jour en ce qui concerne le monde de la*

*connaissance et du savoir.*

*Toujours égal à lui-même, Si Lakhdar était de tous les combats pour l'épanouissement et la promotion des métiers de l'ingénierie.*

*Il était ainsi affilié à plusieurs associations et organisations professionnelles : il était membre de l'AEITA (Association des anciens élèves de l'école des travaux publics d'Alger), de l'ARAL (association routière algérienne), de l'AGS (Association algérienne du génie parasismique), d'APEQUE (Association pour l'éco-efficacité et la qualité en entreprise), pour ne citer que celles là !*

*A vrai dire, sa polyvalence, sa disponibilité et sa générosité n'avaient d'égal que la fougue et la passion qui l'animaient.*

*Si Lakhdar Khaldoun a aussi partagé notre parcours à l'ANIREF, il nous a accompagné, conseillé et aidé dans la mise en œuvre de notre dispositif organisationnel du métier. Plus qu'un conseiller, si Lakhdar était notre ami, notre référence...*

*Si Lakhdar Khaldoun nous a quitté à l'âge de 72 ans, il a laissé un vide que seule son œuvre et ses travaux peuvent encore combler. L'homme s'est éteint mais la lueur qui porte son empreinte nous éclaire toujours...*

*Repose en paix cher ami, tu seras toujours présent parmi nous.*



► Suite de la page 5

L'intervention de **M. Ould Moussa**, expert consultant, s'est illustrée par des données explicatives sur le développement local qui constitue un défi majeur pour le pays pour les années à venir, et ce, pour deux raisons fondamentales, a-t-il dit, à savoir asseoir de façon durable et forte la croissance de l'économie nationale et assurer l'équité et le progrès social au profit des populations sur l'ensemble du territoire national sans exclusive. «C'est une occasion pour construire et animer une ingénierie du développement local, visant une approche participative, intégrée et intégrante», a estimé **M. Ould Moussa**, auteur d'une communication exhaustive et fouillée sur «Le développement local : enjeux et impact», plaidant pour la «production d'un terreau pour développer l'ensemble de notre territoire sans exclusive». Il a relevé également que les programmes publics d'équipement devraient constituer la locomotive d'une dynamique socioéconomique cohérente qui intégrerait les industriels, les collectivités et les compétences locales. «On doit absolument avoir au préalable des approches régionales d'intégration et penser en termes de bassins d'activité et de pôles d'excellence pour créer un terreau de qualité à la concertation et la mobilisation de tous les acteurs concernés», explique-t-il, en s'étalant également sur la

décentralisation de la décision et la déconcentration des activités.

Les résultats étaient rarement au rendez-vous, en termes de création d'emplois, de réduction de la facture d'importation, de fixation des populations dans leurs régions, d'acquisition de technologie et de savoir-faire, de résorption de la crise du logement. Le foncier est souvent cité comme étant un facteur bloquant dans l'acte d'investissement. Selon **M. Himour**, Directeur Général du Domaine National, «ce constat mérite d'être relativisé dans la mesure où, en réalité, la véritable contrainte réside dans la gestion de cette ressource et non pas dans sa disponibilité».

Situation à l'origine de l'utilisation irrationnelle et spéculative de cette ressource non renouvelable, d'où la mise en place d'un nouveau dispositif.

Il ajoute que «la mobilisation du foncier public qui a de tout temps constitué la préoccupation majeure des pouvoirs publics, a, en effet, permis à chaque fois de répondre aux besoins exprimés dans tous les secteurs d'activités».

L'arsenal juridique ainsi mis en place ne manquera pas «de contribuer effectivement à la relance de l'activité économique eu égard à la nouvelle approche d'allocation du foncier public en termes de déconcentration du mode d'accès au foncier et de

facilitations financières introduites», a estimé **M. Himour**.

Diversifier l'offre de foncier industriel et redonner à celle-ci sa vertu de facteur attractif des régions et d'encouragement à l'investissement productif constitue une mission d'intérêt général de la plus grande importance, au regard des défis que représentent le développement des territoires, l'intégration de l'économie nationale et la réduction de la dépendance extérieure en biens et services.

Par ailleurs, il convient de noter que pour faciliter le développement local, les nouveaux textes régissant le foncier industriel dans notre pays ont consacré le régime de la concession et ce afin d'améliorer l'offre de foncier industriel au profit des opérateurs et investisseurs et réduire les comportements spéculatifs qui ont pénalisé longtemps les candidats à la création ou l'extension d'entreprise.

Pour rappel, la loi de finances complémentaire pour 2011 a consacré la concession de gré à gré comme unique mode d'accès aux terrains relevant du domaine privé de l'Etat et destinés à l'investissement. La concession, associée d'un dispositif d'abattement, est désormais autorisée par le CALPIREF pour impulser davantage la dynamique d'investissement et de croissance dans toutes les régions du pays. ■



# GUIDE FONCIER DE L'INVESTISSEUR

Les nouvelles mesures prises par le Conseil des ministres du 22 février 2011 :

- consacrent désormais la concession de gré à gré comme mode d'accès au foncier,
- prévoient des abattements sur la redevance locative,
- améliorent la qualité de l'offre foncière à travers un important programme de réhabilitation des zones existantes,
- prévoient l'aménagement de 36 nouvelles zones industrielles.

L'État concède, de gré à gré, pour une durée de 33 ans renouvelable deux fois :

- des biens fonciers et immobiliers destinés à l'investissement, relevant de son domaine privé,
- des terrains situés dans des zones d'activités relevant du patrimoine des agences foncières de wilaya.

Si vous êtes à la recherche d'une assiette de terrain ou d'un actif pour l'implantation de votre projet d'investissement, vous pouvez vous informer sur les disponibilités existantes soit :

- en consultant le site web de l'ANIREF : [www.aniref.dz](http://www.aniref.dz),
- ou en vous rapprochant des directions régionales de l'ANIREF ou des agences foncières de wilaya.

## Comment faire ?

L'accès à un terrain ou à un actif doit faire l'objet d'une demande à déposer auprès du secrétariat du CALPIREF (Comité installé au niveau de chaque wilaya chargé de l'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier) présidé par le Wali ou son représentant, et dont le secrétariat est assuré par le directeur de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement de wilaya.

## Cheminement de la demande

Votre demande est examinée par le CALPIREF qui statue sur sa recevabilité.

Si votre projet est retenu, un arrêté autorisant la concession, de gré à gré, du bien immobilier à votre profit est pris par le wali.

Sur la base de l'arrêté du Wali, le Directeur des Domaines, établit un acte de concession pour une période de 33 ans assorti d'un cahier des charges qui fixe les clauses et conditions de la concession.

L'acte de concession, après sa publication à la conservation foncière, vous est remis pour vous permettre de solliciter les autorisations nécessaires à l'entame de la réalisation de votre projet.

## Conditions financières de la concession : Quoi de neuf ?

La concession est accordée moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée par les services des domaines. Elle équivaut au 1/20 de la valeur vénale du bien immobilier, assortie des abattements ci-dessous. La redevance annuelle est actualisée tous les 11 ans.

## Abattements consentis aux investisseurs en fonction de la localisation du projet :

Pour les projets d'investissement implantés dans les **communes du Nord**, il est prévu :

- un abattement de 90% durant la phase de réalisation pouvant atteindre trois ans,
- un abattement de 50% durant la phase d'exploitation pouvant atteindre trois ans.

Pour les projets d'investissement implantés dans les **communes qui émargent au Fonds spécial pour le développement économique des Hauts-Plateaux et du Sud** (voir liste ci-après) :

- 1 DA/m<sup>2</sup> pendant une période de 10 ans,
- au delà, un abattement de 50% de la redevance locative.

Pour les projets d'investissement implantés dans les **wilayas du grand Sud** (Adrar, Illizi, Tamanrasset et Tindouf) :

- 1 DA/m<sup>2</sup> pendant une période de 15 ans,
- au-delà, un abattement de 50% de la redevance locative.

## Communes qui émargent au Fonds spécial pour le développement économique des Hauts-Plateaux et des régions du Sud :

Toutes les communes des wilayas de : El-Bayadh, Naâma, Saida, Tiaret, Djelfa, M'Sila, Batna, Khenchela, Tébessa, Bechar, Biskra, El Oued, Ghardaïa et Laghouat.

### Les communes des wilayas concernées :

**Tlemcen** : Ain Tallout, Beni Semiel, Azails, Seb dou, Beni Snous, Ain Ghoroba, Beni Bahdel, Beni Bous-said, El Aricha, Sidi Djilali, El Bouihi et Elgor.

**Sidi Bel-Abbès** : Tenira, Oued Sefioun, Hassi Dahou, Benachiba-Chelia, Telagh, Teghalimet, Dhaya, Mezaourou, Moulay Slissen, El Haçaiba, Ain Tindamine, Sidi Ali Ben Youb, Chetouane Belaila, Ras Elma, Oued Sbaa, Redjem Demouche, Marhoum, Sidi Chaib, Bir El Hammam, Merine, Oued Taourira, Taoudmout, Tafissour et M'cid.

**Sétif** : Ain Oulmane, Ouled Si Ahmed, Ain Azel, Beida Bordj, Ain Lahdjar, Salah Bey, Hamma, Ouled Tebben, Rasfa, Boutaleb, Hammam Soukhna, Taya, Tella et El Ouldja.

**Bordj Bou-Arredj** : Bordj Bou-Arredj, Al Yachir, Belimour, El Anaceur, El Hamadia, El Ksour, El Ach, Rabta.

**Oum El-Bouaghi** : Ain Zitoun, Zorg, El Fdjoudj Bougherara Saoudi, F'Kirina, Oued Nini, El Bellala, Behir Chergui, Rahia, Meskiana, Dhala, Berriche, El Djazia et Ain El Beida.

**Médéa** : Chabounia, Boughzoul, Bouaichoune, Saneg, Derrag, Aziz, Oum El Djelil, Ksaar El Boukhari, Meftah, Ouled Maaref, El Ouinet, Ain Boucif, Sidi Damed, Ain Ouksir, Kef Lakhdar, Chelalet El Adhaoura, Chenigel, Tafraout, Sidi Zaher et Djouab.

**Tissemsilt** : Khmisti, Layoune, Theniet El Had, Ammari, Sidi Abed, Maacem, Bordj El Emir Abdelkader, Tissemsilt et Ouled Bessem.

**Bouira** : Dechmia, Sour El Ghoulane, Ridane, Maamoura, Dirah, Hadjera Zerga, Taguedite, Mezdour, Bordj Okhris et El Hakimia.

**Mila** : Tadjenanet, Oued Khalouf et El Mechira.

**Souk Ahras** : Bir Bouhouch, Safel El Ouidane, Terraghelet, Oum El Adhaim, M'Daourouche, Oued Kebrit, Drea, Taoura et Sidi Fredj.

Source : Décrets exécutifs n°06-485 et n°06-486 du 23/12/2006

## كيفية الحصول على وعاء عقاري أو أصل :

يتم الحصول على وعاء عقاري أو أصل عن طريق طلب يودع على مستوى أمانة اللجنة المساعدة على تحديد الموقع و ترقية الاستثمارات و الضبط العقاري التي يديرها مدير الصناعة، المؤسسات الصغيرة و المتوسطة و ترقية الاستثمار التابعة للولاية.

## مسار الطلب :

يتم النظر في طلبكم من طرف اللجنة المساعدة على تحديد الموقع و ترقية الاستثمارات و الضبط العقاري للبت في قبوله.

إذا تمت الموافقة على مشروعكم، يعد الوالي قرارا يسمح بمنح الامتياز بالتراضي على العقار لصالحكم.

اعتمادا على قرار الوالي، يعد مدير أملاك الدولة عقد حق الامتياز لمدة 33 سنة يستند إلى دفتر الشروط الذي يحدد بنود وشروط منح الامتياز.

يسلم لكم عقد حق الامتياز بعد إنشائه على مستوى المحافظة العقارية لتمكينكم من الحصول على الترخيصات اللازمة للشروع في انجاز مشروعكم.

## الشروط المالية لمنح الامتياز : ما الجديد ؟

التخفيضات الممنوحة للمستثمرين وفقا لموقع المشروع : فيما يتعلق بالمشاريع الاستثمارية المقامة في بلديات الشمال، تم الاتفاق على :

■ تخفيض 90 % خلال فترة الانجاز التي قد تمتد إلى 3 سنوات؛

■ تخفيض 50 % خلال فترة الاستغلال التي قد تمتد إلى 3 سنوات.

المشاريع الاستثمارية المقامة في البلديات المستفيدة من الصندوق الخاص بالتنمية الاقتصادية للهضاب العليا و الجنوب (يرجى الاطلاع على القائمة أدناه) :

■ 1 دج رمزي |م<sup>2</sup> خلال فترة 10 سنوات؛  
■ بعد هذه الفترة، تخفيض 50 % من الإتاوة الايجارية.

المشاريع الاستثمارية المقامة في ولايات الجنوب الكبير (ادرار، اليزي، تمراست و تندوف) :

■ 1 دج رمزي |م<sup>2</sup> خلال فترة 15 سنة؛  
■ بعد هذه الفترة، تخفيض 50 % من الإتاوة الايجارية.

## قائمة البلديات المستفيدة من الصندوق الخاص بالتنمية الاقتصادية للهضاب العليا و الجنوب :

كافة البلديات التابعة للولايات التالية: البيض - النعامة - السعيدة - تيارت - الحلفة - مسيلة - باتنة - خنشلة - تبسة - بشار - بسكرة - الوادي - غرداية و الاغواط.

## البلديات التابعة للولايات التالية :

تلمسان : عين تالوت - بني سميل - العزايل - سيدو - بني سنوس - عين غروبة - بني بهدل - بني بوسعيد - العريشة - سيدي الجليلي - البويهي - القور.

سيدي بلعباس : تيرة - واد سفيون - حاسي دحو، بن عشيبية - شلية، تلاغ - تغاليمت - الضاية - مزاورو - مولاي سليسن - الحصيبة - عين تندامين - سيدي علي بن يوب - شيطوان بليلة - رأس الماء - وادي السبع - رجم دموش - مرحوم - سيدي شعيب - بئر الحمام - مرين - واد تاويرية - تاودموت - تفسور و مسيد.

سطيف : عين ولان - أولاد سيدي احمد - عين ازال - بيضة برج - عين لحجر - صلاح باي - حامة - أولاد تبان - الرصفة - بوطالب - حمام السخنة - طاية - تلة و الوجلة. برج بوغريبيج : برج بوغريبيج - اليشير - بليمور - العناصر - الحمادية - القصور - العش - الرابطة.

ام البواقي : عين الزيتون - زروق - الفجوج بوغرارة - سعودي - فكرينة - واد نيني - الباللة - بحير شرقي - راهية - مسكيانة - دهالة - بریش - الجازية و عين البيضاء.

المدية : الشعبونية - بوغزول - بوعيشون - سائق - دراق - عزيز - ام الجليل - قصر البوخاري - المفاتحة - اولاد معرف - العوينات - عين بوسيف - سيدي دامد - عين القصير - الكاف الأخضر - شلالة العداورة - شنيقل - نافرأوت - سيدي زاهر - جواب.

تسمسيت : خميستي - العيون - ثنية الحد - عماري - سيدي عابد - المعاصم - برج الأمير عبد القادر - تسمسيت و اولاد بسام.

البويرة : الدشمية - سور الغزلان - ريدان - المعمورة - ديراح - الحجرة الزرقاء - تاقديت - مزدور - برج اخريص و الحاكمة.

ميلة : تاجنانت - اولاد خلوف و المشيرة.

سوق اهراس : بئر بو حوش - سفل الويدان - تراغليت - ام العظائم - واد كبريت - الدريرة - التاوردة و سيدي فرج.

المصدر: المراسيم التنفيذية رقم 06-485 و رقم 06-486 المؤرخة في

23/12/2006

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة الصناعة و المؤسسات الصغيرة و المتوسطة و ترقية الاستثمار

## الوكالة الوطنية للوساطة و الضبط العقاري



### دليل المستثمر

## الحصول على العقار الصناعي

تتمثل التدابير الجديدة المتخذة من طرف مجلس الوزراء في 22 فبراير 2011 فيما يلي :

- اعتماد حق الامتياز بالتراضي ككيفية للحصول على العقار ؛
- النص على تخفيضات على الإتاوة الايجارية؛
- التحسين النوعي للعرض العقاري من خلال برنامج مكثف لإعادة تأهيل المناطق الصناعية و مناطق النشاط؛
- تهيئة 36 منطقة صناعية جديدة.

كما تمنح الدولة إمتياز بالتراضي و لمدة 33 سنة قابلة للتجديد مرتين :

- عقارات تابعة لأملكها الخاصة و مخصصة للاستثمار؛
- أوعية عقارية متمركزة في مناطق النشاط و تابعة للذمة المالية للوكالات العقارية للولايات .

إذا كنتم بصدد البحث عن وعاء عقاري أو أصل لتجسيد مشروعكم الاستثماري،  
يمكنكم الاستعلام عن الوفرة العقارية سواء :

- بتصفح الموقع الالكتروني للوكالة الوطنية للوساطة و الضبط العقاري  
[www.aniref.dz](http://www.aniref.dz)

- بالتقرب من المديرية الجهوية للوكالة الوطنية للوساطة و الضبط العقاري أو من  
الوكالات العقارية للولايات.

# Développement local Plein cap sur les approches intégrées et participatives



Par Yacine Ould Moussa,  
Economiste

**C'**est certes là un objectif bien ambitieux et généreux mais si nous voulons que les bienfaits du développement et de l'émancipation économique et sociale irriguent nos régions et nos wilayas, le principe n'est pas à discuter. Par contre, les modalités de mise en oeuvre suscitent de nombreuses problématiques et appellent des réflexions plurielles et pluridisciplinaires qu'il convient de mener avec le logiciel des trois «D» soit «DIAGNOSTIC, DIALOGUE, DECISION».

Comment produire et obtenir en effet une impulsion forte pour ancrer le développement local dans nos régions et trouver la bonne ingénierie pour valoriser les ressources disponibles et les ressources à mobiliser dans une dynamique de responsabilité et de succès partagés.

Cette interrogation sur le mode opératoire le plus approprié ne peut trouver une réponse satisfaisante qu'à travers primo, la prise de conscience des lourdeurs et des inerties qui frappent les initiatives et les porteurs de projets dans les régions et wilayas, secundo, la nécessité d'innover et de rénover les pratiques et les visions inhérentes à la promotion du développement local.

Le développement local constitue le défi majeur de notre pays pour les années à venir tant les enjeux qu'il comporte sont déterminants pour asseoir de façon durable et forte la croissance de l'économie nationale et assurer, par la même, équité et progrès social au profit de nos populations sur l'ensemble du territoire national, sans exclusive.

Pour mettre en valeur les ressources d'une région, la convergence et la synergie sont nécessaires entre plusieurs acteurs aux rôles bien différents mais in fine, tous complémentaires les uns des autres.

Qui dit développement local ne peut faire l'impasse sur les collectivités territoriales tant au niveau du rôle et missions de l'administration que celui des élus.

La question de la gouvernance des collectivités locales se pose et nécessite désormais des solutions à la fois courageuses et audacieuses pour améliorer les relations avec les citoyens et gérer de façon moderne et performante «la Cité», les communes et les wilayas.

En principe, plus une économie se construit sur le mode du marché et de la concurrence, plus les populations et les territoires ont besoin de décentralisation pour assumer leur responsabilité tout en veillant au respect du principe de solidarité, vecteur de cohésion sociale et d'équilibre.

A ce niveau, l'enjeu est de dissoudre définitivement dans une nouvelle eau de jouvence les dysfonctionnements générés par les pratiques prévalentes en matière de décentralisation et qui se trouvent invalidées voire contestées par les citoyens. Il s'agit, en fait, de permettre, d'encourager, d'organiser et d'accompagner de nouvelles dynamiques territoriales remettant à l'honneur l'initiative publique et privée, libérée des effets paralysants et pénalisants de la bureaucratie.

Le développement local a besoin, désormais, d'une allocation plus performante des ressources et par conséquent des réformes profondes des textes et des procédures pour implémenter dans les esprits et les pratiques des approches et des outils plus participatifs

*“ Comment produire et obtenir en effet une impulsion forte pour ancrer le développement local dans nos régions et trouver la bonne ingénierie pour valoriser les ressources disponibles et les ressources à mobiliser dans une dynamique de responsabilités et de succès partagés. ”*

priviliégiant et favorisant la récurrence des initiatives individuelles et collectives. Le temps est venu de responsabiliser les acteurs locaux, de reconnaître leurs compétences, leur permettre d'exercer des choix et des arbitrages, en un mot de rendre symétrique, autant que faire se peut, leur liberté d'action et leur responsabilité.

Ce qui ne veut pas dire abandonner les acteurs à leur sort, sous prétexte de liberté et ne pas les contrôler, mais bien revenir aux vertus revitalisantes et dopantes de cette équation de base où chacun contribue et coopère en même temps mais sous l'aiguillon impartial et permanent du couple obligation de moyens / obligation de résultats.

Si on considère que la question économique et sociale est et reste au centre du développement local, par conséquent la sagesse comme la lucidité nous recommandent de reconnaître que la déconcentration atteint ses limites en matière de réponses quantitatives et qualitatives aux questions de l'emploi, de la création d'entreprises et d'activités, de l'agriculture, du monde rural, des agglomérations et de la croissance urbaine du logement, de la formation, de la santé, de la culture, du sport etc. . .

► Suite en page 12

# Bejaïa : Une cité généreuse ... Wilaya aux atouts multiples



M. Hamou Ahmed Touhami,  
Wali de Bejaïa

**D'**abord, je tiens à remercier vivement l'ANIREF pour avoir choisi notre wilaya pour l'organisation de son séminaire régional autour du développement local et les zones industrielles (le premier du genre), qui je l'espère aura éclairé l'ensemble des acteurs et notamment les opérateurs économiques de notre wilaya et ceux des wilayates conviées à ce séminaire, sur les nouvelles mesures d'incitation qu'ont prises les pouvoirs publics pour la promotion de l'investissement et la relance économique.

Notre wilaya revendique, à juste titre, son statut de place industrielle étroitement impliquée dans le processus des mutations économiques et sociales que connaît le pays. En cela, elle se trouve à l'avant-garde si l'on considère la dynamique d'investissement qui la caractérise. En effet, Bejaïa, de par son caractère de ville portuaire qui lui imprime un rôle de rayonnement international (Méditerranéen), recèle des potentialités économiques avérées et de réelles opportunités d'investissement. Son réseau d'infrastructures multimodales (port, aéroport, chemin de fer, routes nationales, ...) relativement développé et qui est en cours de

modernisation et de mise à niveau, assure un bon maillage avec toutes les régions du pays.

Par ailleurs, notre wilaya dispose d'un tissu industriel important qui épouse une configuration spatiale spécifique, étoffé par les politiques publiques et l'entrepreneuriat d'initiative privée. Ce tissu a cette particularité locale de se maintenir et de se développer encore davantage surtout avec les nouvelles mesures liées aux facilitations accordées aux investisseurs.

Alors que le nombre important de zones d'activités (16) témoigne d'une couverture assez diffuse à travers le territoire de notre wilaya, il s'avère donc que les trois zones industrielles dont elle dispose (Bejaïa, Akbou et El Kseur) sont totalement saturées alors qu'il reste très peu de disponibilités foncières au sein des zones d'activités.

Outre le vaste programme de réhabilitation des zones d'activités existantes, le nouveau programme de réalisation de 36 nouvelles zones industrielles, confié à l'ANIREF à travers le pays, accorde deux zones industrielles à notre wilaya pour une superficie totale de 350 hectares. La réalisation des deux nouvelles zones industrielles d'El Kseur et de Béni Mansour permettra, à terme, la constitution d'un portefeuille foncier conséquent qui nous l'espérons contribuera non seulement à répondre à une demande croissante mais aussi qualitative.

Les atouts et potentialités dont dispose Bejaïa permettent d'identifier les enjeux qui intéressent la mise en œuvre de la réalisation des deux nouvelles zones industrielles à savoir ce qui suit :

- favoriser davantage le développement industriel en cours mais en portant une attention toute particulière au côté durabilité de l'activité et de l'emploi avec ce souci d'acquiescer une plus grande technicité et de nouveaux

savoir-faires permettant l'élargissement de cette nouvelle base productive émergente ;

- assurer une meilleure insertion de la wilaya dans la stratégie nationale de relance du développement industriel.

Sur la base des activités économiques émergentes et notamment, l'agro-industriel, de la qualité de son potentiel scientifique de proximité et du dynamisme avéré de ses investisseurs au regard du nombre d'entreprises industrielles qu'elle abrite, Bejaïa se place à la fois comme pôle de développement (P.O.D) et pôle de compétitivité (P.O.C).

La typologie du tissu industriel et économique, la dynamique de l'investissement et la problématique du foncier industriel dans notre wilaya, nous incitent à :

- mettre à profit l'ascendant positif de notre wilaya en termes d'attractivité et de compétitivité par la nécessaire mise à niveau (rigueur dans la gestion et le suivi des investisseurs), et mener toutes les actions de nature à hisser notre wilaya au standard et au rang qui lui permettront de se mouvoir dans le nouveau paysage économique et jouer pleinement son rôle au niveau régional, national voire international. Dans ce cadre notre ambition n'est nullement démesurée, eut égard aux enjeux que cela suppose ;

- la valorisation du portefeuille et du tissu existant (réhabilitation, mise en conformité des structures et infrastructures aménagées, régularisation des contentieux et des désordres de localisation et d'implantation des activités...). Enfin mobiliser toutes les ressources (humaines, matérielles et immatérielles) dont dispose notre wilaya pour la réalisation, aux normes et dans les délais impartis, de tous les programmes d'investissement dont a bénéficié notre wilaya. ■

► Suite de la page 11

Les logiques sectorielles ont fait leur temps et poussent désormais les acteurs, les institutions, les réflexions vers des approches plus intégrées et plus participatives des territoires et des populations.

La nécessité de conjuguer les politiques publiques transversales à l'économie et la société avec les besoins, spécificités, ressources

et attentes des régions, exigera beaucoup d'innovations institutionnelles, juridiques, fiscales, financières, opérationnelles que seuls un dialogue de qualité et une concertation sérieuse pourraient faire émerger de façon pertinente et opératoire.

Il s'agit, en fait, de générer, de formater des innovations frappées au coin d'un «SMIG», un Seuil Minimum d'Implication Générale, tant de

la part des acteurs locaux, quelque soient leurs statuts et vocations, que de la part les acteurs centraux en charge d'élaborer, par la concertation, la symphonie et les arrangements qui feront du développement local une musique harmonieuse, partagée car audible et entraînant pour l'ensemble de nos territoires et de nos citoyens. ■

## CONSTANTINE Salon national de la sous-traitance mécanique



L'ANIREF a participé au premier salon national de la sous-traitance mécanique qui a eu lieu à l'université Mentouri de Constantine, du 19 au 22 septembre dernier, organisé sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Industrie, de la PME et la Promotion de l'Investissement et Monsieur le Wali de Constantine.

Le principal objectif de ce salon était de promouvoir la sous-traitance nationale afin de permettre la création d'emplois et le développement du pôle mécanique.

Durant quatre jours et à travers son stand d'exposition, l'ANIREF a saisi cette opportunité pour vulgariser le nouveau dispositif d'accès au foncier suite aux décisions prises par le Conseil des ministres du 22 février dernier et d'expliquer ses missions. ■

## JIJEL Visite de travail à la zone industrielle de Bellara



En date du 22 septembre dernier, la Directrice Générale de l'ANIREF, accompagnée de trois de ses collaborateurs, a effectué une visite de travail, dans la wilaya de Jijel dans le cadre du lancement de la zone industrielle de Bellara.

Une séance de travail a été organisée sous la présidence de Monsieur le Wali de Jijel, avec des directeurs de l'exécutif et des cadres du CNERU.

Il a été relevé que la zone de Bellara, d'une superficie de 523 ha, jouit de tous les atouts pour devenir très rapidement un site industriel d'excellence.

Il a ainsi été convenu de lancer le processus d'étude qui doit nécessairement intégrer un diagnostic des aménagements réalisés sur le site qui était destiné à abriter une zone franche dédiée à la sidérurgie. ■

## MILA Journée d'études et d'information sur l'investissement



Une journée d'études et d'information sur l'investissement, à laquelle l'ANIREF a participé, s'est tenue le 28 septembre dernier à la maison de la culture M'barek El Mili de Mila, sous le haut patronage du Wali de la wilaya.

Dans son allocution d'ouverture, le wali a saisi cette opportunité pour présenter la wilaya et ses atouts tout en exprimant sa satisfaction de l'inscription d'une zone industrielle à Boukerana dans le programme national des 36 zones confiées à l'ANIREF.

Cette allocution a été suivie de celles du président de la chambre de commerce et d'industrie de Mila, du Directeur du barrage de Béni Haroun, de celle d'un expert économiste international, du directeur de l'emploi de Mila, de la Directrice du GUD de l'ANDI Mila, du Directeur général du FGAR ainsi que du Directeur de la BADR.

L'ANIREF a marqué sa présence par une communication du Directeur régional de

Constantine qui a présenté le nouveau dispositif d'accès au foncier industriel et le projet d'aménagement de la nouvelle zone industrielle de Boukerana.

L'Agence a également participé à l'exposition, qui s'est tenue en marge de la journée. ■

## SÉTIF SIPROST 2011



L'ANIREF a participé au 3ème Salon international du partenariat, de la maintenance, de la fourniture et de la promotion de la sous-traitance industrielle (SIPROST 2011), organisé à Sétif, du 24 au 27 octobre dernier, par la Bourse de sous-traitance et de partenariat des régions Est et Centre, sous le haut patronage du Ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement.

Ce salon a été l'occasion pour l'ANIREF, représentée par sa direction régionale de Sétif, de faire la promotion du programme des 36 zones industrielles et de vulgariser le nouveau dispositif d'accès au foncier industriel. ■

## BLIDA Journée d'information sur l'investissement et le foncier industriel

Sous le haut patronage de Monsieur le Wali de Blida, une journée d'information sur l'investissement et le foncier industriel a été organisée par la chambre de commerce et d'industrie de la Mitidja le 23 novembre dernier.

Cette journée, qui avait pour objectif la vulgarisation des différents dispositifs aidant les investisseurs à réaliser leurs projets, a vu la participation de plusieurs

► Suite en page 14

# ACTIVITÉS

► Suite de la page 13

organismes d'appui (ANIREF, FGAR, Direction des Domaines, Direction de la PME et de la promotion de l'investissement, banques, ...).

Intervenant sur le volet du foncier industriel, la Directrice régionale de l'ANIREF de Blida a présenté une communication à travers laquelle elle a passé en revue les nouvelles dispositions et mesures concernant le foncier industriel, notamment le programme de création de 36 zones industrielles, suivi de la projection d'un film promotionnel sur l'ANIREF. ■

## INTERNATIONAL

### Anima : Séminaire sur la promotion locale de l'investissement en méditerranée (Liban)



Après plusieurs années consacrées au renforcement des compétences des acteurs nationaux de la promotion de l'investissement, le réseau ANIMA a été amené à répondre à une demande croissante d'appui émanant de nouveaux acteurs territoriaux en organisant, les 12 et 13 septembre 2011 à Beyrouth (Liban), un séminaire d'échange d'expériences ayant pour thème «la promotion locale de l'investissement en méditerranée».

Organisé en partenariat avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Beyrouth-Mont-Liban, l'ASCAME et la Ville de Beyrouth dans le cadre du 3e Forum Économique de la Ville Méditerranéenne - MEDA CITY 2011, ce séminaire a regroupé 48 participants venant de différents pays méditerranéens dont l'Algérie, Chypre, l'Égypte, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Tunisie.

Les participants ont traité, notamment, des questions relatives à la promotion de

l'investissement au niveau local, au profil des institutions les mieux à même de porter la stratégie de promotion et aux actions de communication et de prospection les plus efficaces qui doivent être réalisées.

Les intervenants ont insisté sur l'intérêt de mettre en synergie les expériences de

chacun, y compris entre associations professionnelles et entreprises, en vue d'accélérer les réformes et le progrès, et de mobiliser, à cet effet, l'appui des institutions, projets et programmes des institutions et états membres du programme «Invest In Med». ■

## INAUGURATION

### Nouveau siège de la Direction régionale d'Oran



En date du 13 novembre dernier, M. Mohamed Benmeradi, Ministre de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement a inauguré le nouveau siège de la Direction régionale ANIREF d'Oran, sis à l'angle Farih Mohamed n° 20 (Saint Charles), en présence du Wali d'Oran et de la Directrice générale de l'ANIREF. ■

## VISITE DE TRAVAIL

### La nouvelle zone industrielle de Sidi-Bel-Abbès



Monsieur le Ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement a effectué une visite de travail, le 14 novembre dernier, à la zone industrielle de Sidi-Bel-Abbès. Ce site, d'une superficie de 60,36 ha, a été retenu pour la réalisation d'une zone industrielle par le Conseil National de l'Investissement (CNI). ■

Succes story : l'expérience de SOFICLEF

## «Vers plus de facilitation des procédures administratives aux investisseurs»



M. Sofiane Kheyar,  
Gérant de SOFICLEF

**Antref Voice : Vous avez décidé de réaliser une extension de votre outil de production. Ce qui vous a conduit à rechercher une assiette foncière. Dans ce cadre, pouvez-vous nous dire comment vous est venue l'idée de contacter l'ANIREF ?**

**M. Sofiane Kheyar :** Au début c'était via la presse nationale, après la création de l'ANIREF, comme organisme qui joue le rôle d'intermédiation en matière de foncier industriel, et après une rencontre avec les responsables de la direction générale, nous avons décidé de participer à la première concession aux enchères publiques organisée par l'ANIREF de Blida et qui avait concerné 11 actifs.

C'était une première expérience dans ce genre d'opérations bien que les offres ne fussent pas satisfaisantes.

**Comment avez-vous été accompagné et conseillé par l'ANIREF ?**

Moi, je pense que l'ANIREF a montré, dans peu de temps, que l'administration

*La société SOFICLEF est une entreprise Algérienne, fondée en 1998, spécialisée dans le domaine de l'importation, la distribution et la fabrication de produits de quincaillerie. Ses principaux secteurs d'activités sont : les serrures, cadenas, paumelles et poignées de portes, les portes d'intérieur et d'extérieur, l'outillage électroportatif, les groupes électrogènes et pompes à eau.*

*Elle est aussi présente dans le secteur des ébauches de clés et machines à tailler les clés ainsi que les plaques d'immatriculation de véhicules et presses à emboutir les plaques.*

algérienne peut jouer un autre rôle que celui de mettre des obstacles devant les gens qui veulent travailler.

***Durant la période de réalisation de votre projet, quelles ont été les difficultés que vous avez rencontrées ?***

Ce sont les mêmes problèmes classiques, à savoir, la lenteur de la machine administrative, surtout pour la nouvelle procédure de concession. Juste une petite remarque sur les frais d'acte de concession, ils sont excessivement chers par rapport au montant de la redevance annuelle de la concession.

***Sur la base de votre expérience, quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour garantir un meilleur accompagnement ?***

Je préconise la mise en place d'une autre batterie de mesures d'accompagnement

pour la phase de réalisation des projets afin d'assurer, d'une part, le respect du cahier des charges de chaque projet et, d'autre part, de faciliter les procédures administratives aux investisseurs.

***A l'heure actuelle, quel est le niveau d'avancement de votre projet d'extension ?***

Depuis le 1er février 2010, la société est installée au nouveau site de Si Mustapha (Boumerdès). L'unité de production est opérationnelle depuis avril 2010. Pour l'extension, nous sommes en phase de réalisation, après l'octroi des autorisations administratives nécessaires durant le mois d'août 2011.

***Pour finir, quel serait votre dernier mot ?***

Je remercie infiniment l'ANIREF de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer, et je vous souhaite beaucoup de réussite. ■



# RESEAU ANIREF

## ● ALGER

Alger, Tipaza, Boumerdès, Tizi Ouzou

Tél.: 021 74 58 41

Fax: 021 74 58 41

Adresse: 13, avenue Mustapha Sayed El Ouali  
(Ex Debussy), Alger

E-mail: dra-alger@aniref.dz

## ● SETIF

Sétif, Bordj Bou-Arredj, M'sila, Béjaïa, Batna, Biskra

Tél.: 036 92 69 47

Fax: 036 92 64 94

Adresse: Cité MGHU, Bt B6, Sétif

E-mail: dra-setif@aniref.dz

## ● CONSTANTINE

Constantine, Mila, Oum El-Bouaghi, Khenchela, Jijel

Tél.: 031 82 44 00

Fax: 031 82 44 01

Adresse: Cité administrative de la nouvelle ville,  
Constantine

E-mail: dra-constantine@aniref.dz

## ● ANNABA

Annaba, El-Tarf, Guelma, Skikda, Souk Ahras, Tébessa

Tél.: 038 86 18 84

Fax: 038 86 18 81

Adresse: Chemin de la fontaine, Les caroubiers,  
Annaba

E-mail: dra-annaba@aniref.dz

## ● BLIDA

Blida, Ain Defla, Chlef, Médéa, Bouira

Tél.: 025 40 54 59

Fax: 025 40 54 46

Adresse: Route de Beni Tamou, zone industrielle  
Ben Boulaid, Blida

E-mail: dra-blida@aniref.dz

## ● OUARGLA

Ouargla, Ghardaïa, El Oued, Tamanrasset, Illizi

Tél.: 029 76 90 21

Fax: 029 76 90 17

Adresse: Centre commercial de la wilaya, 1<sup>er</sup> étage,  
n°29, 30, 31 et 32 (en face du mess des officiers)

Ouargla

E-mail: dra-ouargla@aniref.dz

## ● TIARET

Tiaret, Tissemsilt, Laghouat, Djelfa, El-Bayadh

Tél.: 046 42 33 34

Fax: 046 42 33 43

Adresse: Cité Zaaroura, route d'Oran, Tiaret

E-mail: dra-tiaret@aniref.dz

## ● ORAN

Oran, Ain-Témouchent, Mostaganem, Mascara,

Relizane

Tél.: 041 50 18 71

Fax: 041 50 18 70

Adresse: Angle FRIH Mohamad n° 20 (Saint Charles),  
Oran

E-mail: dra-oran@aniref.dz

## ● ADRAR

Adrar, Bécharr, Tindouf

Tél.: 049 96 47 58

Fax: 049 96 47 58

Adresse: Quartier des 50 villas, Rue de Bouda, Adrar

E-mail: dra-adrar@aniref.dz

## ● TLEMCCEN

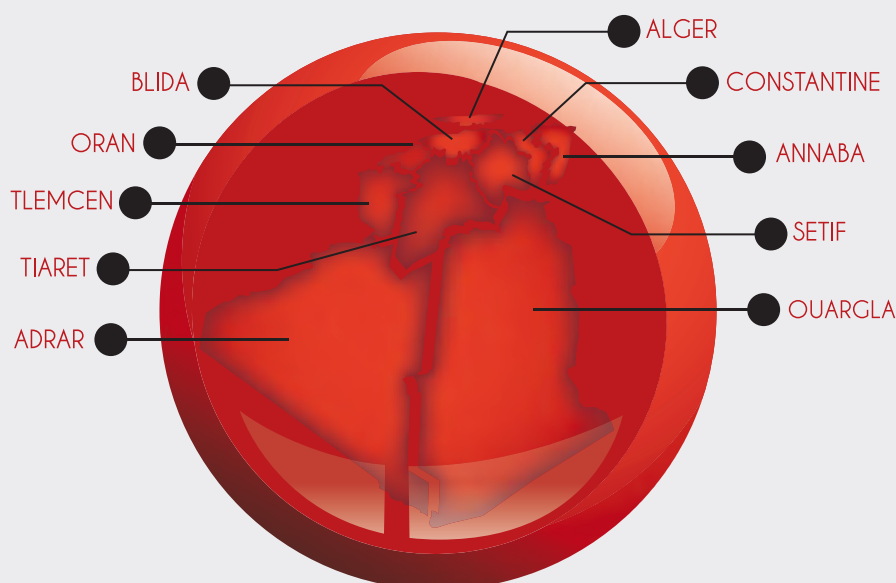
Tlemcen, Sidi Bel-Abbès, Saïda, Naâma

Tél.: 043 38 32 70

Fax: 043 20 37 36

Adresse: Boulevard Imama El Kifan, Tlemcen

E-mail: dra-tlemcen@aniref.dz



## DIRECTION GÉNÉRALE

13, Avenue Mustapha Sayed El Ouali (ex Debussy) Alger

Tél: 021 71 77 87 - Fax: 021 71 67 50

e-mail: contact@aniref.dz

Site web: www.aniref.dz